CHESEAUX
sur Lausanne

Conseil Communal

Procès verbal de la séance d'assermentation et d'installation des nouvelles autorités pour la législature 2026-2031 du 25 juin 2026

Présidence : Mme Clarisse Schumacher, Préfet
M. Jean-Dominique Decotignie, Président

Excusés : Francis Duc, David Hofstetter, Yves-Marie Hostettler, Raoul Thonney, Mélanie Treur, Patrick Vaney, Priscille Michel

Absents : Nicolas Luth

ORDRE DU JOUR :

Ordre du jour :

1) Election du/de la Président/e pour 2026-2027 par Madame le Préfet
2) Election de la Secrétaire du Conseil par Madame le Préfet

Le nouveau Président du Conseil prendra la relève de Madame le Préfet pour les points suivants :

3) Election de deux scrutateurs/scrutatrices
4) Election de deux scrutateurs/scrutatrices suppléants/suppléantes
5) Election du/de la Vice-Président/e
6) Election du deuxième Vice-Président/e
7) Election de cinq membres à la Commission de gestion
8) Election de cinq membres à la Commission des finances
9) Election de cinq membres à la Commission aux affaires régionales et intercommunales
10) Election de trois membres à la Commission de recours en matière d'imposition communale
11) Election de trois membres de l'AJENOL

Les élus du 8 mars 2026 se sont réunis à la Salle de Commune, en présence de Mme Clarisse Schumacher, Préfet, et de la Municipalité pour la cérémonie d'assermentation.

A l'issue de cette cérémonie, le Conseil communal a tenu séance, sous la présidence de Mme Clarisse Schumacher, Préfet, afin d'élire le Président du Conseil communal pour 2026-2027, ainsi que la secrétaire du Conseil communal.

Ont fonctionné en qualité de secrétaire provisoire, M. Raphael Thélin, et de scrutatrices provisoires, Mmes Viviane Jomini et Martine Furrer.

1. ELECTION DU PRESIDENT PAR MADAME LE PREFET

L'Avenir Social et Ecologique (AS2E) présente M. Jean-Dominique Decotignie.

Aucune autre candidature n'étant proposée et selon l'article 20 du Règlement du Conseil communal, l'élection peut s'opérer tacitement.

M. Jean-Dominique Decotignie est élu tacitement.

2. ELECTION DE LA SECRETAIRE DU CONSEIL PAR MADAME LE PREFET

Mme Gaëlle Pahud se propose comme secrétaire.

Aucune autre candidature n'étant proposée et selon l'article 20 du Règlement du Conseil communal, l'élection peut s'opérer tacitement.

Mme Gaëlle Pahud est élue tacitement.

A la demande de Madame le Préfet, le secrétaire provisoire fait lecture du procès verbal de la première partie de la séance. L'assemblée accepte le procès-verbal à l'unanimité.

M. Jean-Dominique Decotignie prend ses fonctions de Président pour la suite de la séance et remercie l'assemblée pour la confiance témoignée et espère s'acquitter de cette tâche à l'entière satisfaction de chacun. Il remercie Madame le Préfet et aussi la présidente sortante pour sa présidence ayant associer rigueur et bonhommie.

Le Président propose de procéder à des élections tacites selon l'article 20 du Règlement du Conseil communal pour l'élection des membres du bureau et des commissions permanentes; personne ne s'oppose à cette manière de procéder.

3. ELECTION DE DEUX SCRUTATEURS/TRICES POUR 2026-2027

L'Entente villagoise présente Mme Martine Furrer.
L'AS2E présente Mme Mélanie Treur.

M. Jean-Dominique Decotignie demande s'il y a une candidature de dernière minute. Ce n'est pas le cas.

Mmes Martine Furrer et Mélanie Treur sont élues tacitement.

4. ELECTION DE DEUX SCRUTATEURS/TRICES SUPPLEANTES POUR 2026-2027

L'Entente villageoise présente Mme Annick Péguiron.
L'AS2E présente Mme Viviane Jomini.

M. Jean-Dominique Decotignie demande s'il y a une candidature de dernière minute. Ce n'est pas le cas.

Mmes Annick Péguiron et Viviane Jomini sont élues tacitement.

5. ELECTION DU VICE-PRESIDENT POUR 2026-2027

L'entente villageoise présente M. Kim Rochat.

M. Jean-Dominique Decotignie demande s'il y a une candidature de dernière minute. Ce n'est pas le cas.

M. Kim Rochat est élu tacitement.

6. ELECTION DU/DE LA DEUXIEME VICE-PRESIDENTE POUR 2026-2027

L'AS2E présente Mme Evi Kassimidis.

M. Jean-Dominique Decotignie demande s'il y a une candidature de dernière minute. Ce n'est pas le cas.

Mme Evi Kassimidis est élue tacitement.

7. ELECTION DE CINQ MEMBRES A LA COMMISSION DE GESTION POUR 2026-2027

L'Entente villageoise présente M. Christophe Briguet, Mme Nathalie Mermoud et M. Kim Rochat.
L'AS2E présente Mme Mélanie Treur et M. Simon Kassimidis.

M. Jean-Dominique Decotignie demande s'il y a une candidature de dernière minute. Ce n'est pas le cas.

Mmes Nathalie Mermoud et Mélanie Treur et
MM. Kim Rochat, Christophe Briguet, et Simon Kassimids sont élus tacitement.

8. ELECTION DE CINQ MEMBRES A LA COMMISSION DES FINANCES POUR 2026-2027

L'Entente villagoise présente MM. Sergio Del Gottardo, Frédéric Gygax et Medi Zeqiri.
L'AS2E présente Mme Nathalie Bourquin Berger et M. Charles Mauesli.

M. Jean-Dominique Decotignie demande s'il y a une candidature de dernière minute. Ce n'est pas le cas.

Mme Nathalie Bourquin Berger et MM. Sergio Del Gottardo, Frédéric Gygax, Medi Zeqiri, et Charles Mauesli sont élus tacitement.

9. ELECTION DE CINQ MEMBRES A LA COMMISSION AUX AFFAIRES REGIONALES ET INTERCOMMUNALES POUR 2026-2027

L'Entente villageoise présente M. Sylvain Equey, Mmes Cloé Pointet et Sophie Schaller.
L'AS2E présente Mmes Veronica Sanchis Saugy et Marie Métrailler.

M. Jean-Dominique Decotignie demande s'il y a une candidature de dernière minute. Ce n'est pas le cas.

Mmes Cloé Pointet, Sophie Schaller, Veronica Sanchis Saugy et Marie Métrailler et M. Sylvain Equey sont élus tacitement.

10. ELECTION DE TROIS MEMBRES A LA COMMISSION DE RECOURS EN MATIERE D'IMPOSITION COMMUNALE POUR LA LEGISLATURE

L'Entente villageoise présente Mme Severine Hegy et M. Daniel Gatenby.
L'AS2E présente M. Hans-Peter Guggenbühl.

M. Jean-Dominique Decotignie demande s'il y a une candidature de dernière minute. Ce n'est pas le cas.

Mme Severine Hegy, MM. Daniel Gatenby et Hans-Peter Guggenbühl sont élus tacitement.

11. ELECTION DE TROIS MEMBRES DE L'AJENOL

L'Entente villageoise présente Mme Catherine Staub et M. Kevin Jörger.
L'AS2E présente Mme Nathalie Bourquin Berger.

M. Jean-Dominique Decotignie demande s'il y a une candidature de dernière minute. Ce n'est pas le cas.

Mmes Catherine Staub et Mme Nathalie Bourquin Berger et M. Kevin Jörger sont élus tacitement.

M. Jean-Dominique Decotignie déclare la séance officiellement close.

L'assemblée est close par les allocutions de M. Etienne Fleury, Syndic, Mme Clarisse Schumacher, Préfet, et M. Jean-Dominique Decotignie, Président du Conseil.

Ainsi délibéré à Cheseaux, le 25 juin 2026

LE PRESIDENT

Jean-Dominique Decotignie

LA SECRETAIRE

Gaëlle Rahud